

DOSSIER

Fiscalité

Injuste fiscalité



Coordination : Clarisse Guiraud et Benoît Teste

Ont contribué à ce dossier : Thierry Ananou, Tiphaine Colin, Romain Gény, Hervé Moreau, Daniel Rallet et Gilbert Ricard

Les articles 13 et 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 illustrent la permanence des questions de justice fiscale aux fondements de notre modèle politique et social :

- Art. 13. *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.*
- Art. 14. *Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.*

Bien que les politiques libérales n'aient eu de cesse de délégitimer l'impôt et les cotisations, présentant les services publics comme un coût et les cotisations comme une charge, cette soif de justice fiscale ne s'est pas tarie. Que ce soit dans la majorité du mouvement des « Gilets Jaunes », et ce malgré les forces qui ont voulu en faire un mouvement anti-fiscal, dans le « grand débat » ou dans des sondages d'opinion, les Français s'expriment majoritairement en faveur du rétablissement de l'ISF, de la création de tranches d'impôt supplémentaires, de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales qui permettent aujourd'hui aux grandes fortunes et aux multinationales de se soustraire à leurs obligations.

Mais il est aussi significatif qu'une grande partie des « réponses » d'Emmanuel Macron au mouvement des Gilets jaunes non seulement ne satisfasse pas ces exigences, mais aille même à leur exact opposé puisqu'elles ne font qu'aggraver l'appauvrissement de l'État et de la protection sociale, avec l'émblématique mesure de défiscalisation et désocialisation des heures supplémentaires.

La fiscalité est donc bel et bien un enjeu de civilisation et, à ce titre, un champ d'intervention syndicale de toute première importance pour le SNES et la FSU qui posent la question essentielle du niveau des ressources publiques et sociales que la Nation se fixe pour financer les besoins de la société.

Économie de l'offre

Haro sur l'impôt ?

D'où vient cette idée qu'il suffirait de baisser les impôts pour que tout aille mieux ? S'opposer à la fiscalité n'est pas une idée neuve, mais elle n'a jamais été autant portée depuis vingt ans par les politiques économiques de tout bord.

Le néoconservatisme des années 80 qui s'est incarné dans les gouvernements Thatcher en Grande-Bretagne ou Reagan aux États-Unis a réactivé l'idée qu'une baisse des impôts pourrait bénéficier à tous. La (petite) histoire raconte que le chantre de la baisse des impôts et conseiller de R. Reagan, A. Laffer, aurait tracé sa fameuse courbe sur une nappe en papier. Vraie ou inventée, l'anecdote a contribué à populariser une théorie qui va servir durant des décennies à justifier la réduction des impôts. Selon celle-ci, à partir d'un certain seuil, l'augmentation du taux d'imposition décourage l'activité et réduit donc le montant des recettes fiscales.

Courbe de Laffer

En baissant le taux d'imposition, un gouvernement encouragerait l'activité et ferait donc monter ses recettes fiscales. La courbe de Laffer a largement contribué à focaliser l'attention sur le niveau de prélèvement, comme s'il existait un taux de prélèvement optimal sans tenir compte de l'utilisation des recettes fiscales.

En fait, le lien entre la fiscalité et la croissance est très complexe. Une baisse des impôts peut favoriser la croissance par un regain de pouvoir d'achat mais à condition d'accepter que cette baisse ne soit pas compensée par une baisse équivalente des dépenses publiques. Dans ce cas, une baisse des prélèvements peut s'apparenter à une



© Olivier Toyraud

Toutes les diminutions de prélèvements n'ont pas les mêmes effets. Une baisse des taxes - comme la TVA - payées par les ménages est favorable au pouvoir d'achat des moins fortunés.

relance keynésienne par la demande, par un creusement du déficit budgétaire.

Mais pour les « économistes de l'offre », comme A. Laffer, la croissance se redresse si les impôts diminuent parce que les individus gagnant plus sont incités à travailler et à investir davantage. Ce mécanisme s'appuie sur un raisonnement microéconomique qui estime que l'activité repose essentiellement sur des incitations monétaires : réduire les incitations monétaires, c'est se rapprocher d'une économie collectiviste. C'est Valéry Giscard d'Estaing qui estimait que : « Au-delà de 40 % de prélèvements obligatoires (en proportion du PIB), nous basculerons dans le socialisme... ».

Premiers de cordée

L'effet Laffer n'a jamais été démontré. Beaucoup d'économistes pensent que la désincitation à l'activité ne pourrait commencer à exister qu'à des niveaux extrêmement élevés d'imposition, dépassant les 90 %. Mais surtout, il néglige totalement la macroéconomie : les impôts sont utilisés pour offrir des services collectifs gratuitement aux ménages. En clair, ce qui est pris d'un côté est redonné de l'autre. Il s'ensuit qu'une baisse d'impôt financée par une baisse des dépenses publiques oblige ces mêmes ménages à puiser dans leur revenu pour maintenir leur niveau de vie. Si gain il y a, c'est que le marché et les entreprises auront été plus effi-



© DR

caces que l'État, et cela dans une situation de totale concurrence les obligeant à maintenir les prix au plus près de leurs coûts de production... cela reste à voir !

Les discours sur le *matraquage fiscal* dissimulent un autre objectif. Le raisonnement de Laffer ne préconise pas n'importe quelle baisse d'impôt. Il vise surtout les tranches marginales d'imposition sur le revenu dont la baisse provoque un effet de substitution propre à son mécanisme et non le taux moyen. En clair, pour que la baisse de la fiscalité soit efficace, il faut baisser les impôts des plus riches !

Derrière les politiques de baisse de la fiscalité se dissimulent les vieilles idéologies des classes les plus fortunées : les *premiers de cordée* doivent être récompensés et, par *effet de ruissellement*, cela profitera à tous. ■

Chiffres

1914

La loi de finances du 15 juillet 1914 crée l'impôt personnel et progressif sur le revenu, afin d'alimenter l'effort de guerre.

2018

Emmanuel Macron décide de supprimer l'ISF et d'alléger l'impôt sur les revenus du patrimoine en mettant en place une *flat tax*.

80 à 100 milliards

Montant en euros de la fraude fiscale chaque année.

L'impôt progressif

Qui veut la peau de l'impôt sur le revenu ?

Dans la fiscalité française, l'impôt sur le revenu (IR) est sans doute l'impôt le plus connu - et méconnu. C'est souvent aussi le plus décrié, alors que c'est un des rares impôts progressifs, donc permettant théoriquement de réduire les inégalités de revenu.

L'IR a une histoire mouvementée, et a connu de très nombreuses réformes, parfois contradictoires. Mais depuis le milieu des années 1980, les changements successifs sont cohérents : ils tendent tous à affaiblir l'IR, sa place dans le système fiscal et son degré de progressivité. Ce faisant, ces changements contribuent à rendre le système fiscal plus injuste.

Un outil de réduction des inégalités

La progressivité de l'IR repose sur son organisation en « tranches », avec des « taux marginaux » de prélèvement qui augmentent avec le niveau de revenu. Ce système fait que le taux moyen de prélèvement, théoriquement, augmente avec le revenu : plus on est riche, plus la part du revenu qui est prélevée est importante. Ce mécanisme fait que, sur le papier, les écarts de revenu après impôt sont plus faibles qu'avant le paiement de l'IR : dans un idéal de réduction des inégalités, l'IR est donc potentiellement synonyme de justice sociale. Mais si cet impôt représentait 12 % des prélèvements obligatoires au début des

Plus de tranches, moins d'inégalités

Supposons deux personnes célibataires. L'une a un revenu imposable de 12 000 €, l'autre de 120 000 €. Avec le barème actuel, la première va payer un impôt de 285 €, la deuxième de 35 285 € (on supposera qu'il n'y a ni optimisation ni évasion fiscale...). La deuxième a donc, avant impôt, un revenu dix fois plus élevé que la première, mais elle va payer un impôt 123 fois plus élevé. Après impôt, le rapport entre les deux revenus n'est « plus que » de 7,2, au lieu de 10. Modifions le barème pour ajouter une tranche : on suppose que le taux à 41 % s'applique pour la tranche 50 000-74 999 € ; qu'entre 75 000 € et 100 000 €, on applique le taux à 45 % ; qu'au-delà de 100 000 €, on applique un nouveau taux à 60 %. Avec ce nouveau barème, rien ne change pour la première personne ; pour la seconde, l'impôt monte à 42 700 € (+ 21 %). Le rapport entre les deux revenus après impôt est tombé à 6,6. Ce qui, bien sûr, est encore beaucoup trop...

années 80, son poids a été divisé par deux en trente ans, à tel point qu'il ne contribue plus que marginalement aux recettes de l'État. Dans le même temps, la CSG et la CRDS, impôts proportionnels donc moins justes, ont augmenté. Comment expliquer cet affaiblissement de l'IR ?

Certaines causes sont connues : le développement d'innombrables niches fiscales et autres « réductions d'impôt », permettant de réduire le revenu imposable, donc l'impôt, l'évasion et l'optimisation fiscales des

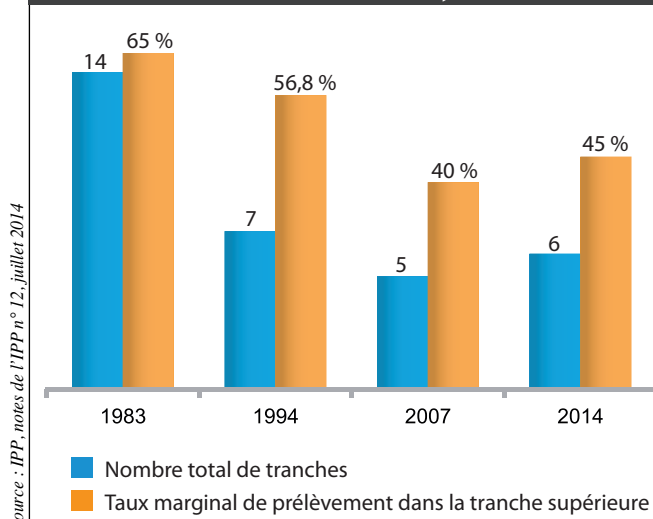
ménages les plus riches, la mise en place d'une *flat tax* sur les revenus du patrimoine, etc. Mais on oublie souvent une autre cause : la réduction quasi-continue du nombre de tranches et des taux marginaux de prélèvements, depuis 1988. Ce qui aboutit mécaniquement à prélever moins... surtout aux ménages les plus riches !

Renforcer à nouveau l'IR serait une mesure de justice sociale. Augmenter le nombre de tranches et les taux marginaux de prélèvement permettrait d'atteindre cet objectif. ■

Vous reprendrez bien une tranche ?

Certains s'inquiètent parfois qu'une hausse de leur revenu les amène à « changer de tranche » et à subir une forte hausse d'impôt. Par exemple, avoir un revenu imposable de 27 519 € signifie qu'on est « dans la deuxième tranche » (taux marginal de 14 %) ; à 27 520 €, on entre « dans la troisième tranche », au taux marginal de 30 %... Pour 1 € de revenu en plus, un impôt qui double ? Non, évidemment ! De même qu'on ne prélève pas 14 % du revenu total dans le premier cas, de même le taux marginal de 30 % va s'appliquer uniquement à la partie du revenu qui se situe dans la troisième tranche. Soit 1 €. La hausse de l'impôt à payer sera donc de 30 % d'1 €. Soit 30 centimes.

Moins de tranches et des taux plus faibles...



En 1983, le barème comptait 14 tranches dont la plus élevée était de 65 %. En 2014, plus que six tranches et 45 % pour la plus élevée.

77,6 milliards

C'est le montant, en euros, des recettes que l'État a tiré de l'impôt sur le revenu en 2017, un montant en légère hausse ces dernières années.

43 %

43 % des 38 millions de foyers fiscaux sont redevables de l'impôt sur le revenu.

188,7 milliards

La TVA, impôt non redistributif, rapporte 188,7 milliards d'euros aux finances publiques, presque 2,5 fois plus que l'impôt sur le revenu.

Contourner l'impôt

Un sport de riches et de grandes entreprises

Les contribuables les plus fortunés savent négocier avec l'administration le montant de leurs impôts en utilisant les zones d'incertitude de la loi fiscale.

Aidés par un business de juristes et d'avocats, les plus riches pratiquent l'« optimisation fiscale », consistant à contourner la loi pour payer moins d'impôts. Mais la fraude fiscale qui implique d'être hors-la-loi n'est jamais très loin, car les montages utilisés ont recours à un système bancaire qui expédie l'argent hors de portée du fisc.

Courbe de Laffer

La banque suisse UBS vient d'être condamnée par le tribunal de grande instance de Paris à une amende record de 3,7 milliards d'euros pour avoir démarché de très nombreux clients dans les provinces françaises. Son montant est une indication de l'ampleur de la fraude dans la classe possédante. Comme les scandales découverts par les journalistes et lanceurs d'alerte interviennent à intervalles réguliers (Panama Papers, Paradise Papers...), la pression de l'opinion a contraint certaines institutions internationales (OCDE, Commission européenne...) à prendre des mesures comme les échanges automatiques d'informations entre les États. Mais le système financier sait trouver les moyens pour contourner cet effort de transparence, en multipliant les sociétés écrans, spécialités notamment du Luxembourg et de Jersey. Contourner la loi coûte cher en experts de tous ordres, de sorte que ce sont les ultra-riches qui en bénéficient le plus. Rien qu'au Luxembourg 170 milliards d'euros appartiendraient à des Français.



© Bank-Bank / AdobeStock.com

La liberté des mouvements de capitaux, l'opacité du système bancaire et la concurrence fiscale entre les États permettent aux grandes entreprises, notamment les multinationales, d'échapper en grande partie à l'impôt.

L'impôt sur les sociétés est un bon exemple : l'assiette est différente selon les pays, les multinationales manipulent les prix d'échange entre leurs filiales pour délocaliser leurs profits dans les pays à faible imposition, phénomène accentué pour les géants du numérique, lequel favorise la mobilité des sources de valeurs. Google est réellement imposé en Europe à 0,5 % et Facebook à 0,02 %, c'est-à-dire rien. Cerise sur le gâteau, certains

La liberté des mouvements de capitaux, l'opacité du système bancaire et la concurrence fiscale entre États permettent aux grandes entreprises d'échapper en grande partie à l'impôt.

États, entre autres le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, négocient des conventions fiscales (rescrits) qui permettent aux entreprises bénéficiaires de réduire leur impôt.

Un récent rapport européen montre que les taux officiels d'imposition n'ont rien à voir avec les taux réels, l'écart étant particulièrement important en France (17 % en réel contre 33 %).

De nombreuses initiatives ont été prises par l'OCDE, la Commission européenne, et certains États. Mais le poids énorme des lobbys, les conflits d'intérêts entre États, le manque de volonté politique paralysent des projets, tel que l'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés au niveau européen, ou les dénaturent. Pour sauver les apparences devant l'opinion, les États proposent des taxes nationales croupions qui prétendent s'attaquer au problème. C'est ce qui se passe aujourd'hui avec la taxe GAFA et qui s'est passé hier avec la taxe sur les transactions financières.

Attac propose plutôt une taxe unitaire qui porterait sur le bénéfice consolidé des multinationales, le produit de la taxe étant réparti entre les États en fonction de l'activité réelle de ces entreprises.

Seule la mobilisation citoyenne pourra permettre réellement d'avancer comme le montrent les travaux de la « Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires », les actions d'Attac sur Apple et Google. Une semaine mondiale d'actions contre l'évasion fiscale a lieu du 1^{er} au 7 avril. ■

Les propositions de Solidaires finances publiques au niveau européen

Solidaires
Finances
Publiques

- ▶ L'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés couplée à l'instauration d'un taux plancher.
- ▶ Des règles communes en matière de fiscalité de l'économie numérique afin d'imposer la richesse là où elle est créée.
- ▶ L'harmonisation de la TVA (pour en finir avec la fraude « carrousel ») avec l'instauration d'un taux plafond.
- ▶ Le renforcement de la coopération avec un système d'échange automatique d'informations performant, une procédure européenne de contrôle fiscal, la fiabilisation du fichier des sociétés bénéficiant d'un numéro de TVA intracommunautaire, le renforcement des obligations déclaratives (comptables et fiscales en cas de montages et de prix de transfert).
- ▶ La publication des rescrits, une véritable protection des lanceurs d'alerte et la fin des « sociétés-écrans ».
- ▶ La création d'impôts européens (un impôt sur les sociétés et une véritable taxe sur les transactions financières qui neutraliserait la spéculation, contrairement à celle qui existe actuellement) qui permettraient de revaloriser le budget européen.



« Une montée de la résistance à l'impôt ? »

Alexis Spire, sociologue, auteur de *Résistances à l'impôt, Attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, un ouvrage paru en septembre 2018, quelques semaines avant le mouvement des « gilets jaunes », et qui s'appuie sur une enquête de plusieurs années (avec des observations et entretiens dans plusieurs guichets) et un questionnaire sur les représentations et les pratiques du service public auprès de 2 700 contribuables.

L'US Mag : *Peut-on parler d'une montée de la résistance à l'impôt en France ?*

Alexis Spire : On est dans un contexte politique et idéologique d'exaspération assez forte à l'égard de l'impôt mais ces résistances ne s'expriment pas de la même façon selon les classes sociales.

Les contribuables des classes populaires sont surtout astreints à des formes d'imposition ne donnant lieu à aucune dérogation (CSG, TVA, taxe carbone...) et expriment leur exaspération sur le mode d'un sentiment d'injustice.

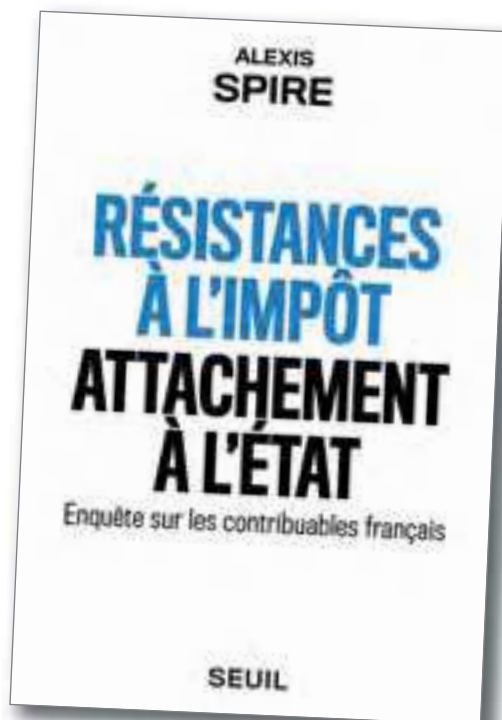
Plus on grimpe dans l'échelle des revenus, plus les prélèvements sont composés d'impôts qui peuvent être sujets à des aménagements (impôt sur le revenu, sur les successions, sur la fortune ou IFI...) et donner lieu à des stratégies d'optimisation. Ça débouche sur des formes de résistance moins bruyantes et moins visibles qu'en bas de la société.

Ce qui m'a beaucoup surpris dans mon enquête, c'est de constater que les contribuables des classes populaires – c'est-à-dire les ouvriers et employés – sont plus enclins à déclarer qu'il y a trop d'impôts en France. Pourtant, historiquement, les mobilisations antifiscales étaient principalement animées par les classes moyennes indépendantes. Là, ce qui est relativement nouveau c'est qu'une grande partie des classes populaires stables s'est ralliée à ce mouvement.

L'US Mag : *Pourquoi assiste-t-on à cette montée de « l'exaspération fiscale » au sein des classes populaires ?*

A. S. : Un premier facteur est la montée d'un sentiment d'injustice, exacerbé par les dernières mesures du gouvernement Macron. Ce mécontentement, révélé au grand jour au moment des Gilets Jaunes, couvait depuis plusieurs années. Il est d'abord lié au passage de la question sociale à la question fiscale. Les partis de gouvernement ont martelé l'idée que l'exigence de compétitivité empêche d'envisager toute augmentation des salaires, du fait du coût du travail et de la mondialisation. Une fois que les gens ont intériorisé l'impossibilité de revendiquer une augmentation de salaire, la baisse des impôts apparaît comme la seule solution possible pour améliorer le pouvoir d'achat.

Deuxièmement, il y a un très fort attachement à la valeur travail dans les classes populaires, et le système fiscal est souvent présenté comme une menace pour la préservation des emplois. C'est ce qui explique des formes de solidarité un peu improbables entre ouvriers, employés, indépendants et petits patrons pour critiquer le niveau excessif des prélèvements. Ce type d'alliance apparaissait



déjà dans le mouvement des Bonnets Rouges en 2013 et était aussi très visible au début des Gilets Jaunes.

Le troisième point, c'est la défiance envers les élites politiques qui s'accompagne de la conviction que l'argent des impôts est mal dépensé. Les scandales autour des fraudes fiscales ou des formes d'optimisation des géants de l'internet ont nourri l'idée qu'il y avait une injustice très forte entre le citoyen ordinaire et ceux d'en haut.

L'US Mag : *Ces mouvements contre l'impôt signifient-ils nécessairement un rejet de l'État ?*

Ce que montre mon enquête, c'est que le rapport à l'État est compliqué et ambivalent : il y a un attachement au modèle de protection sociale et aux services publics, une proximité avec les petits fonctionnaires, mais en même temps une défiance à l'égard des élites étatiques suspectées de mal dépenser l'argent public. Dans les zones rurales et les petites villes,

le recul des services publics, et leur dématérialisation, oblige soit à se déplacer loin, soit à faire les démarches par internet. Pour certains c'est un obstacle très fort à l'accès aux droits. Cela conforte beaucoup de contribuables dans l'idée qu'ils paient l'impôt mais que l'accès aux services publics qui en découle n'est pas également réparti sur tout le territoire. Il en ressort un sentiment d'injustice fiscale qui n'est pas nécessairement synonyme d'un rejet de l'impôt. ■

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ **Alexis Spire**, *Résistances à l'impôt, attachement à l'État. Enquête sur les contribuables français*, Seuil, 2018.
- ▶ **Cédric Huguère, Étienne Penissat et Alexis Spire**, *Les classes sociales en Europe : tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*, Agone, 2017.
- ▶ **Lorenzo Barrault et Alexis Spire**, *Quand les classes supérieures s'arrangent avec le droit, Sociétés contemporaines*, n° 108, 2017
- ▶ **Alexis Spire et Katia Weidenfeld**, *L'impunité fiscale. Quand l'État brade sa souveraineté*, La Découverte, 2015.
- ▶ **Alexis Spire**, *Faibles et puissants face à l'impôt, Raisons d'agir*, 2012.
- ▶ **Nicolas Delalande et Alexis Spire**, *Histoire sociale de l'impôt*, La Découverte, 2010.



Équité fiscale

Une fiscalité française qui épargne les plus gros

Le système fiscal français est fortement injuste car peu progressif ; autrement dit, il pèse relativement peu sur les ménages les plus riches et les grandes entreprises.

L'étude de Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez publiée en 2011, « Pour une révolution fiscale », montre que non seulement l'impôt est peu progressif mais il est même dégressif puisque son taux diminue pour les ménages les plus fortunés. Les 50 % de ménages les plus modestes, ceux qui perçoivent entre 1 000 et 2 000 euros par mois, paient en moyenne 45 % de leurs revenus en prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu, taxes et cotisations sociales). Les 40 % suivants dans la pyramide des revenus, ceux percevant des revenus compris entre 2 300 et 5 100 euros par mois, sont ceux qui ont le taux de prélèvement le plus élevé, de l'ordre de 49 %. Ensuite, à mesure que l'on avance dans la hiérarchie des revenus, la part des prélèvements décline pour ne représenter plus que 35 % des revenus pour les 0,1 % les plus riches, beaucoup moins donc que pour les plus modestes !

Les plus riches épargnés par l'impôt

La première injustice provient du poids trop faible de l'impôt sur le revenu, seul impôt progressif, qui ne représente que 24 % des recettes fiscales. Sa progressivité est par ailleurs limitée par son faible nombre de tranches.

La deuxième injustice provient de la part très élevée des impôts indirects, qui représentent la moitié des recettes de l'État. Ceux-ci sont particulièrement injustes puisque le même taux frappe tous les citoyens, quel que soit le niveau de leur revenu. Ces impôts sur la consommation pèsent même davantage pour les ménages les plus modestes puisque ceux-ci consomment la totalité de leur revenu alors que les plus fortunés en épargnent une part importante. Les impôts sur la consommation ne représentent ainsi que 5 % des revenus des ménages les plus riches contre 15 % de ceux des revenus des plus pauvres.

La troisième injustice se trouve dans les niches fiscales. On en recense près de 500, ce qui représente une perte de recettes fiscales de 98 milliards d'euros. Celles-ci profitent essentiellement aux plus fortunés ainsi qu'aux plus grosses entreprises.

La réforme de la fiscalité sur le patrimoine voulue par Macron allège encore la charge fiscale pour les plus fortunés. Certes, l'impôt de solidarité sur la fortune, tel qu'il existait avant la réforme Macron, était largement insuffisant. Du fait des nombreuses exemptions dont il bénéficiait, on a pu dire qu'il concernait beaucoup plus les millionnaires que les milliardaires. La transformation de l'ISF en IFI et la mise en place d'un taux de prélèvement forfaitaire unique, une *flat tax*, sur les revenus du patrimoine ont coûté environ 5 milliards d'euros en 2018. Les 1 % les plus fortunés ont bénéficié de 44 % de ces allègements fiscaux, ce qui représente un beau cadeau...

Fiscalité sur les entreprises

Les grandes entreprises paient moins d'impôts que les petites. Selon le rapport du Conseil des Prélèvements obligatoires de 1999, alors que le taux d'imposition officiel des entreprises est de 33,33 %, le taux effectif n'est plus que de 28 % pour les très petites entreprises ; il n'est plus que de 13 % pour les grandes entreprises et il tombe même à 8 % pour les entreprises du CAC 40. En utilisant aussi les paradis fiscaux, certaines multinationales parviennent à échapper partiellement ou totalement à l'impôt en France. S'ajoute à cela la fraude fiscale qui prive l'État de 80 à 100 milliards de recettes fiscales chaque année.

Ce sont aussi essentiellement les plus grandes entreprises qui bénéficient du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), qui a coûté 111,6 milliards d'euros entre 2013 et 2018, soit environ 1 % du PIB chaque année. Son but affiché était la création d'emplois. Or France Stratégie, organisme rattaché à Matignon, a évalué que, dans le meilleur des cas, seuls 100 000 emplois avaient été créés ou préservés sur la période 2013-2015. En comparaison, signalons que les 450 000 emplois aidés que le gouvernement Macron a remis en cause n'ont coûté que 2,5 milliards en 2017. ■



© DR

Prélèvements obligatoires

Quelles réformes ?

On le constate, le système fiscal français est inégalitaire et complexe.
Il fait l'objet de nombreuses critiques, souvent instrumentalisées.



© Olivier Teytaud

Le financement de la Sécu a été de plus en plus fiscalisé avec la création de la CSG et avec l'attribution de recettes de TVA à la Sécu en compensation des allègements ou suppressions de cotisations sociales.

pour les ménages modestes qui ont été incités, sur la période récente, à accéder à la propriété.

Au détriment du modèle social

Il faut enfin considérer les prélèvements obligatoires dans leur ensemble pour redonner notamment plus de sens aux prélèvements qui abondent la Sécurité sociale et lui préserver un financement autonome et sanctuarisé. Initialement, les cotisations finançaient la Sécurité sociale alors que les taxes et impôts abondaient le budget de l'État. Mais le financement de la Sécu a été de plus en plus fiscalisé avec la création de la CSG et avec l'attribution de recettes de TVA à la Sécu en compensation des allègements ou suppressions de cotisations sociales. Ce mélange des modalités de financement favorise les transferts financiers entre les budgets de l'État et de la Sécu au détriment de notre modèle social. ■

L'aversion envers l'impôt semble paradoxalement se diffuser parmi les catégories sociales qui ont le plus à perdre au recul des prestations sociales et des services publics qui découleraient automatiquement de la diminution des prélèvements obligatoires et donc des ressources des administrations publiques. Cela révèle surtout un fort sentiment d'injustice.

Beaucoup de suppressions

Il serait faux de penser que la fiscalité ne doit pas ou ne peut pas être réformée, et de fait elle l'a été profondément dans la période

la plus récente : suppression de l'ISF, *flat tax*, baisse de l'impôt sur les sociétés sont autant de réformes que le SNES-FSU dénonce car elles sont économiquement inefficaces et socialement injustes.

À l'inverse, il faudrait un retour à une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu, une taxation plus élevée sur le patrimoine et les revenus du capital et une baisse drastique des impôts indirects (dont la TVA).

La suppression progressive de la taxe d'habitation est aussi inquiétante car elle pourrait être en partie compensée par une imposition foncière plus importante qui serait dramatique

TROIS QUESTIONS À ERWAN LE NADER, président de l'Association des professeurs de SES (APSES)



© DR

« La fiscalité passée sous silence par les nouveaux programmes de sciences économiques et sociales »

L'US Mag : *Sous quels angles la fiscalité est-elle traitée dans les programmes actuels de SES ?*

Erwan Le Nader : Au sens large, les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) sont vus dans leurs différentes dimensions : redistribution des revenus dans le cadre de la protection sociale, financement de biens collectifs ne pouvant être fournis dans un cadre purement marchand, instrument de politique économique permettant de mettre en œuvre des politiques budgétaires, ou d'orienter les comportements des agents économiques, par exemple au travers d'une taxe carbone visant à lutter contre la pollution.

L'US Mag : *Cette question sera-t-elle présente dans les nouveaux programmes ?*

E. L. N. : Il est frappant de constater qu'en Seconde et Première (puisqu'on ne connaît pas encore le programme de Terminale),

les aspects relatifs à la redistribution des revenus ou aux politiques budgétaires sont écartés. C'est l'essentiel du rôle macroéconomique de l'État qui est passé sous silence, au profit d'une approche microéconomique centrée sur les mécanismes marchands.

L'US Mag : *Plus généralement, quels reproches l'APSES fait-elle à ces programmes ?*

E. L. N. : Ce sont des programmes bien éloignés de ce que sont nos élèves ! Technicistes, empêchant un véritable dialogue pluridisciplinaire entre l'économie et les autres sciences sociales, ils s'éloignent encore plus de l'objectif de culture générale en éludant les questions de société qui font pourtant le sel de notre enseignement. Le Conseil supérieur de l'éducation ne s'y est pas trompé, en rejetant unanimement ces programmes par cinquante voix contre et aucune pour. Une alerte sérieuse totalement ignorée par le ministre qui a malgré tout publié ces programmes.